



Demande de nationalisation

Par **jngarou**, le **10/03/2009** à **11:25**

Afin de pouvoir demander la nationalité Française pour ma femme (passeport Américain) je dois fournir un extrait de casier judiciaire.

Sachant qu'on vit en France depuis 2 ans et qu'auparavant on était à Hong Kong pendant 5 ans, en France, en Suisse etc...

Ma femme n'a pratiquement pas vécu aux USA, elle a été un peu partout dans différents pays sans jamais être vraiment domicilié très longtemps dans un pays.

On compte maintenant s'établir en France donc je voudrais savoir si la préfecture ou le tribunal d'instance français peut nous délivrer cet extrait de casier judiciaire???

Merci pour vos conseils.

Cordialement,

JNGarou

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2009** à **15:36**

Bonjour

la demande d'extrait de casier judiciaire peut s'effectuer en ligne :

<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

D'autre part il est bon de rappeler que le terme employé pour l'acquisition de la nationalité française est "naturalisation" et non "nationalisation"

Restant à votre disposition.